

Préparation au concours d'ingénieur territorial

Actu!

Juillet 2005

Contact :

M. Charles Di Franco
Responsable pédagogique

CNFPT
Délégation Corse
57 avenue de Verdun
20 000 Ajaccio

Tél. : 04 95 50 45 00

Université de Corse
BP 52 - 20250 Corte
Communication :
Tél. : +33 (0)4 95 45 02 71
E-mail : flore@univ-corse.fr
www.univ-corse.fr

Par Marie- Dominique Giamarchi

Suite à la réunion d'information « *Métiers et carrières des fonctions publiques* », organisée le 22 mars dernier, l'Université de Corse a mis en œuvre, en partenariat avec la Délégation Corse du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, une **préparation au concours d'ingénieur territorial** à l'attention de ses étudiants, mais également de toute autre personne non titulaire de la fonction publique (demandeurs d'emploi, salariés du secteur privé, anciens étudiants...).

Cette formation d'une durée de 3 mois a démarré **lundi 5 juillet 2005**, et se déroule au CNFPT à Ajaccio.

Une réunion d'information a eu lieu le 1er juillet au CNFPT, en présence de Madame Marie-Antoinette Maupertuis, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, et de Monsieur Jean-Yves Coppolani, Directeur de l'UFR de Droit, Sciences Sociales, Economiques et de Gestion. Cette réunion avait pour objectif de présenter, notamment, le métier d'ingénieur territorial, les conditions d'accès au concours externe ainsi que la nature de la préparation proposée.



Inscription

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 8 juillet.

Les frais s'élevaient à 120 euros, les personnes déjà inscrites à l'Université de Corse en sont exonérées.

Contactez M. Charles Di Franco, Responsable pédagogique en charge de la formation au 04 95 50 45 00.



Le métier d'ingénieur territorial

Les ingénieurs territoriaux constituent un cadre d'emplois scientifique et technique de catégorie A. Ils exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial et notamment dans les domaines de l'ingénierie, de la gestion technique et de l'architecture, des infrastructures et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'urbanisme, de l'aménagement et des paysages, de l'informatique et des systèmes d'information.

Conditions d'accès au concours externe

Le concours externe d'ingénieur territorial est ouvert aux candidats titulaires :

- soit d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique,
- soit d'un diplôme d'ingénieur,
- soit d'un diplôme d'architecte,
- soit d'un diplôme de géomètre-expert.

Nature de la préparation au concours

Le dispositif pédagogique repose sur des :

- séances de méthodologie des épreuves,
- devoirs à effectuer sur site et/ou à distance,
- corrigés individualisés,
- séances de correction collectives en présentiel,
- séances de préparation aux oraux pour les candidats admissibles.